

Président Aristide. Ils ont requis la présence de M. Dabon. Celui-ci étant absent, ils s'en sont pris à M. Sarasin, un ami de passage et l'ont tué. Ils ont alors exigé de Mme. Afia Dabon 750 dollars haïtiens avant de s'enfuir;

b) A l'aube du mardi 25 mai 1993, après qu'une bande de zenglendos eût semé la terreur pendant plusieurs heures dans le haut de la rue Sapotis, impasse Martin Luther King du quartier Carrefour (Port-au-Prince), deux personnes ont été froidement abattues par "des individus armés et en uniforme bleu". Selon des témoignages recueillis par les observateurs de la Mission civile internationale qui ont enquêté auprès des familles, des voisins, des autorités militaires et judiciaires, Janvier Lavaud, chauffeur de "tap-tap" (camionnette de transport collectif) âgé de 26 ans, a été abattu au moment où, quittant son domicile, il s'apprêtait à rejoindre la brigade de vigilance constituée de voisins ameutés par les incursions des zenglendos. La seconde victime, Jean-Patrick Pierre-Louis, un boulanger de 23 ans, fut abattu en se rendant à son lieu de travail, alors qu'il s'approchait du lieu où gisait le corps de Janvier Lavaud. Un officier des forces armées a reconnu que les deux personnes avaient été abattues par des agents de la police militaire de la caserne Lamentin. Selon cet officier, MM. Lavaud et Pierre-Louis étaient des "attachés" qui prenaient part aux activités des zenglendos;

c) Le 27 mai 1993, M. Berton Alexis, professeur du Collège mixte A. Jean Jacques, situé au 52 bis rue Saint Gérard, à Carrefour-Feuilles (Port-au-Prince), 40 ans, père de 8 enfants, a été tué par balle en sortant de sa salle de classe. Quelques instants auparavant plusieurs policiers en uniforme avaient envahi la rue Saint Gérard, près de l'église du même nom, en tirant de façon indiscriminée sur les passants. Le professeur a été atteint dans le dos par les projectiles. La Mission continue à enquêter sur les faits.

#### C. Autres violations du droit à l'intégrité physique et à la sécurité individuelle

Le 10 avril, Bélizaire Wasmy, professeur à Champain (département du Nord-Est) a été pris à partie par l'un des attachés se trouvant à l'avant-poste de cette localité. Le professeur n'a pas répondu aux provocations de cet individu qui l'accusait publiquement d'être un partisan du mouvement Lavalas (partisan du Président Aristide). Il a été poursuivi par trois personnes, dont l'attaché, qui l'ont bastonné sur la voie publique, avant de le transférer à la caserne de Cap-Haïtien où il a été relâché après que sa famille ait dû payer 500 dollars haïtiens à ses geôliers. Le médecin local a pu constater des fractures diverses. M. Wasmy continue depuis sa mise en liberté sans charges à faire l'objet d'intimidations de la part desdits civils.